

SEANCE DU  
10 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° I-1  
22SGADB0111

**Nombre de conseillers en exercice :**  
25

**Nombre de conseillers présents :**  
20

**Date de convocation :**  
4 novembre 2022

**Date d'affichage :**  
14 novembre 2022

**OBJET:**  
Adoption du compte-rendu du  
bureau du 15 septembre 2022

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote: 21**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 21**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- ayant donné pouvoir : 1
- n'ayant pas donné pouvoir : 4

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 novembre à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Jeanne-Danièle PICARD  
Mme Montserrat REYES  
Mme Pascale FALLOURD  
M. Jean-François JAUNET  
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 15 septembre 2022.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 15 septembre 2022.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 14 novembre 2022  
et publié, affiché ou notifié le 14 novembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le Creusot, le 27 septembre 2022

**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022  
Château de la Verrerie ( salle à manger ) - 71200 LE CREUSOT**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 15 septembre à quatorze heures trente**, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Château de la Verrerie (salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Daniel MEUNIER, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Jean-François JAUNET, Mme Isabelle LOUIS, Mme Montserrat REYES, Mme Monique LODDO, M. Jérémy PINTO, Mme Frédérique LEMOINE, M. Guy SOUVIGNY, M. Georges LACOUR, M. Cyril GOMET, M. Philippe PIGEAU, M. Jean-Claude LAGRANGE.

***VICE-PRESIDENTS***

M. Sébastien GANE, Mme Pascale FALLOURD, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Roger BURTIN, M. Bernard DURAND, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Jean-Paul LUARD.

***CONSEILLERS DELEGUES***

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Jean-Marc FRIZOT, M. Jean-Yves VERNOCHET, M. Bernard FREDON, M. Gérard GRONFIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Bernard DURAND

Monsieur le Président propose de démarrer la séance en suivant l'ordre du jour.

#### **A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE**

Le Bureau, à l'unanimité, désigne comme secrétaire de la séance du Bureau du jeudi 15 septembre 2022 :

M. Bernard DURAND

M. MARTI informe le bureau de l'organisation le 2 décembre d'une réunion avec les fournisseurs de la Communauté Urbaine. Les membres de la CAO et certains Vice-présidents seront invités.

#### **B) DECISIONS DU BUREAU EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT**

##### **I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

#### **1 - Adoption du compte-rendu du bureau du 16 juin 2022**

M. David MARTI présente le rapport.

Monsieur Cyril GOMET intervient pour indiquer que deux lignes du compte-rendu semblent avoir été inversées. Le point est repris avant adoption.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 16 juin 2022.

#### **2 - Expérimentation d'un service de remplacement de secrétaire de mairie - Modification de l'emploi créé**

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De modifier comme suit la décision n°22SGADB0072 du 16 juin 2022 :
  - De créer un emploi permanent à temps complet de chargé de remplacement des secrétaires de mairie de la CUCM au sein de la Mission Animation Territoriale de catégorie C à B relevant de la filière administrative des cadres d'emplois d'adjoints administratifs territoriaux à rédacteur territorial ;
  - D'affecter la dépense au chapitre 12 6 Charges de personnel du budget principal.

**3 - Direction de la communication - Transformation du poste de chargé de contenus rédactionnels en poste de community manager**

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De supprimer le poste à temps complet de chargé de contenus rédactionnels calibré sur le grade d'attaché territorial ;
- De créer un emploi à temps complet de community manager de la filière administrative calibré du cadre d'emploi de rédacteur territorial au cadre d'emploi d'attaché territorial ;
- D'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec un agent contractuel si aucun titulaire ne pouvait être retenu sur le poste
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget principal – Chapitre 012 – Charges de personnel.

**4 - Adhésions au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) et à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH)**

M. Jean-Paul LUARD présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH), groupement d'intérêt public ouvert aux structures territoriales domicilié 47, rue de Charonne, 75011 Paris ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion ;
- de prélever la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne du budget correspondant ;
- d'approuver l'adhésion de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH), centrale d'achat ouverte aux structures territoriales, domiciliée 129 rue Servient - Tour Part-Dieu - 69003 LYON ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion.

**5 - Renouvellement de la convention UGAP - Univers véhicules**

Mme Monique LODDO présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'Union des Groupements d'Achat Public, établissement public industriel et commercial de l'Etat, pour l'achat de biens et fournitures appartenant à l'univers Véhicules, dont le siège est 1, boulevard

Archimède – Champs-sur-Marne, 77444 Marne-la-vallée cedex 2 ;

- d'autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**6 - Fourniture de copieurs multifonctions et de prestations associées - Autorisation préalable de signature d'un accord cadre à bon de commandes**

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser à titre préalable, Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation, à signer l'accord-cadre à bons de commande à conclure avec le prestataire qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres réunie à cet effet pour la fourniture de copieurs multifonctions et prestations associées pour un montant global maximum estimé à 250 000 euros HT pour une durée ferme de 5 ans ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets prévus à cet effet.

**7 - Fourniture de prestation pour la migration Sharepoint 365 - assistance (technique et fonctionnelle) et formation pour la technologie SharePoint de la communauté urbaine Creusot-Montceau - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande**

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer l'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise ADISTA, dont le siège social est situé 9, rue Blaise Pascal 54380 MAXEVILLE, pour un montant maximum de 200 000,00 € HT, soit 240 000 € TTC sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget prévu à cet effet.

## **II - QUESTIONS FINANCIERES**

**1 - Admissions en non-valeur et créances éteintes**

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur les créances décrites ci-dessus pour un montant de 44 360,67 € sur le budget Eau,
- d'admettre l'extinction des créances décrites ci-dessus pour un montant de 11 101,03 € sur le budget Eau.
- d'émettre les mandats afférents au compte 6541 et 6542.

**2 - HABELLIS - Garantie à hauteur de 100% d'un emprunt Caisse des dépôts et consignations - Contrat de prêt N°137156**

Mme Montserrat REYES présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 277 230,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 137156 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 277 230,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

- La garantie est apportée aux conditions suivantes :
  - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

### **III - DEVELOPPEMENT URBAIN**

**1 - HABELLIS - Opérations de réhabilitation - Convention de réservation de 1 logement entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Commune de Blanzky et Habellis.**

Mme Montserrat REYES présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de réservation de logements à intervenir entre Habellis, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la commune de Blanzky,
- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière d'habitat et de rénovation urbaine à signer ladite convention.

**2 - HABELLIS - Opérations de réhabilitation - Convention de réservation de 14 logements entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Commune de Montceau-les-Mines et Habellis.**

Mme Montserrat REYES présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de réservation de logements à intervenir entre Habellis, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la commune de Montceau-les-Mines,
- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière d'habitat et de rénovation urbaine à signer ladite convention.

**3 - HABELLIS - Opérations de réhabilitation - Convention de réservation de 4 logements entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Commune de Sanvignes-les-Mines et Habellis.**

Mme Montserrat REYES présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de réservation de logements à intervenir entre Habellis, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la commune de Sanvignes-les-Mines,
- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière d'habitat et de rénovation urbaine à signer ladite convention.

**4 - HABELLIS - Opérations de réhabilitation - Convention de réservation de 10 logements entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Commune de Saint-Vallier et Habellis.**

Mme Montserrat REYES présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de réservation de logements à intervenir entre Habellis, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la commune de Saint-Vallier,
- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière d'habitat et de rénovation urbaine à signer ladite convention.

## **V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**1 - Ecomusée - Adhésion à l'Association Française des Fundraisers - Autorisation de signature**

M. Cyril GOMET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à l'Association Française des Fundraisers ;

- D'autoriser le versement annuel de la cotisation afférente ;
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget annexe Ecomusée prévue à cet effet.

## VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

### 1 - Préservation des ressources en eau - Lac de la Sorme - Acquisitions foncières dans les périmètres de protection - Autorisation de signature

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir de M. Pierre LANGLADE, domicilié 23 Avenue de Saint Cloud à VERSAILLES (78 000), nu-propriétaire, et Mme Jacqueline LANGLADE, domiciliée 21 Boulevard de Verna à TIGNIEU-JAMEYZIEU (38 230), usufruitière, les parcelles de terrains suivantes :
  - o Sur la commune de Blanzay :
    - Parcelle G 265, de 2 588 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle G 266, de 55 150 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle G 412, de 30 787 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
  - o Sur la commune de Charmoy :
    - Parcelle AW 6, 36 890 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle AW 7, 35 010 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle AW 10, 4 940 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle AW 33, terrain agricole, la quasi-totalité de la superficie de 106 042 m<sup>2</sup> ;
    - Parcelle AW 39, 28 330 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle AW 42, 41 090 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle AW 43, 42 190 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle AW 46, 13 310 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle AW 48, 2 740 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle AW 49, terrain agricole, un tiers de la superficie de 2500 m<sup>2</sup> ;
    - Parcelle AW 55, 58 650 m<sup>2</sup> ;
  - o Sur la commune des Bizots :
    - Parcelle C 116, 3090 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle C 117, 35 850 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle C 371, 30 967 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle C 438, 38 874 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
  - o Sur la commune de Saint-Bérain-sous-Sanvignes :
    - Parcelle C 397, 9286 m<sup>2</sup>, terrain forestier ;
    - Parcelle C 432, 4624 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
    - Parcelle D 439, 22 554 m<sup>2</sup>, terrain agricole ;
  - o Soit un total de 603 795 m<sup>2</sup> (60 ha, 37 a, 95ca) ;
- De fixer le prix de cette acquisition au prix de 2300 € l'hectare pour les terrains agricoles et 3000 € l'hectare pour les terrains boisés, soit un montant global approximatif pour ce projet de transaction de centre trente-neuf mille sept cent trente-sept euros et sept centimes (139 737,07 €),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties, selon le projet annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir, étant précisé que les frais de division parcellaire et de bornage, d'acte, et les taxes, seront à la charge de la Communauté urbaine.

## **2 - Préservation des ressources - Lac de la Sorme - Acquisitions foncières dans les périmètres de protection - Autorisation de signature**

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'abroger la décision du Bureau communautaire adoptée le 5 mai 2022 portant acquisition par la Communauté urbaine de terrains appartenant Mme Diane De VAUCELLES, domiciliée 12 Rue René Bazin à PARIS (75016), à savoir les parcelles de terrains cadastrées section G n°143, 298, 299, 309, 310, 490, 491 et 493, sur la commune de BLANZY et les parcelles cadastrées section C n°396, 434, 435 et section D n°501 et 503, sur la commune de SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES ;
- d'acquérir de Mme Diane De VAUCELLES, domiciliée 12 Rue René Bazin à PARIS (75016), nu-propriétaire, et Monsieur De Vaucelles Roland, domicilié 12 Rue René Bazin à PARIS (75016), usufruitier, les parcelles de terrains cadastrées section G n°143, 298, 299, 309, 310, 490, 491 et 493, sur la commune de BLANZY et les parcelles cadastrées section C n°396, 434, 435 et section D n°501 et 503, sur la commune de SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES, pour une contenance globale de 174 940 m<sup>2</sup>;
- de fixer le prix de cette acquisition au prix de 2300 € l'hectare, soit un montant global approximatif de quarante mille deux cent trente-six euros et vingt centimes (40 236,20 €) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties, selon le projet annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir, étant précisé que les frais de division parcellaire et de bornage, d'acte, et les taxes, seront à la charge de la Communauté Urbaine.

## **3 - Ressources en eau - Programme 2022 - Demande de participations financières**

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De solliciter les aides financières aux taux les plus élevés possibles, selon le programme détaillé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces aides financières,
- D'inscrire les recettes et dépenses sur les lignes correspondantes du budget annexe de l'eau.

## **4 - Projet de centre de tri des collectes sélectives sur le site de Torcy - Groupement de commande - Désignation des représentants de la Communauté urbaine à la commission d'appel d'offres du groupement**

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines ;

- de désigner comme représentant de la Communauté urbaine au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande CUCM/SMET71/SYTRAIVAL :
  - Membre titulaire : Jean-Paul LUARD ;
  - Membre suppléant : Thierry BUISSON.

**5 - Montchanin - Voie verte sur rails - Création d'une piste cyclable - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 21056PAP**

M. Jean-Paul LUARD présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 1 au marché n°21056PAP conclu avec l'entreprise PASCAL GUINOT TP pour un montant de 24 800,00 € HT soit 29 760,00 € TTC, avec une prolongation du délai d'exécution de 1 mois;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

**6 - Fourniture et installation d'un système de contrôle d'accès pour les déchetteries communautaires - autorisation préalable de signature d'un marché passé en procédure adaptée**

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à procédure adaptée à conclure avec le prestataire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres, pour un montant estimé de 204 000 € TTC dans le cadre de prestations portant sur la fourniture et l'installation d'un système de contrôle d'accès pour les déchetteries communautaires ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

**7- Montceau-les-Mines - Déchetterie - Fourniture et mise en service d'un broyeur de déchets verts - Autorisation de signature d'un marché public à procédure adaptée**

Mme Monique LODDO présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à intervenir avec la société HANTSCH SAS domiciliée ZI rue de l'Europe 67520 Marlenheim d'un montant de 121 300 € HT soit 145 560,00 € TTC pour la fourniture et la mise en service d'un broyeur de déchets verts à la déchetterie de Montceau les Mines,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

## VII - PROXIMITE

### **1 - Acquisition et maintenance d'une solution logicielle pour la gestion des transports scolaires de la CUCM - autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée**

M. Jean-Paul LUARD présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à conclure avec la Société ANVERGUR représentée par Monsieur Frédéric TUAL 2, clos du Pineguy – 56450 SURZUR pour un montant de 69 290,00 euros H.T. (soit 83 148,00 euros T.T.C.) pour la tranche ferme, 9 404,00 euros H.T. (11 284,80 euros T.T.C.) pour la tranche optionnelle 1 et 9 404,00 euros H.T. (11 284,80 euros T.T.C.) pour la tranche optionnelle 2.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

### **2 - avenant n° 1 au contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de services de transports scolaires conclu avec MOBILITES Bourgogne Franche Comté**

M. Jean-Paul LUARD présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de services de transports scolaires conclu avec la SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté pour, d'une part, prendre acte de la modification de la formule d'indexation des prix et, d'autre part, intégrer les dispositions de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (égalité, laïcité, neutralité).
- D'autoriser Monsieur le Président, ou le conseiller communautaire ayant reçu délégation en la matière, à signer l'avenant n°1 intervenant sur le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de services de transports scolaires conclu avec la SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté.

M. Daniel MEUNIER évoque la rentrée scolaire du point de vue des transports scolaires et confirme que cela s'est globalement bien passé. Il faudra sans doute procéder à des ajustements, mais c'est une situation normale.

### **3 - LE CREUSOT-Cimetière Saint-Laurent - Gestion du site cinéraire- Autorisation de signature**

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de gestion à intervenir avec la commune du Creusot afin de lui confier la création et la gestion du columbarium du cimetière Saint-Laurent ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de gestion ;
- Précise que la convention précitée, dont le projet est joint en annexe, est passée pour une durée de 30 ans, l'équipement revenant à terme à la CUCM.

**C) AVIS DU BUREAU SUR LES PROJETS DE DELIBERATION A PRESENTER AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2022**

**I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

**1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable au fait de prendre acte des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**2 Délégation de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président**

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Abroger sa délibération de délégation d'attributions du 16 juillet 2020 ;
- Déléguer, pour la durée du mandat, au Bureau d'une part, et au Président, d'autre part, les attributions listées ci-dessous ;
- Préciser que le Président a la possibilité de subdéléguer, par voie d'arrêté, telle ou telle attribution aux vice-présidents, aux conseillers communautaires délégués et aux bénéficiaires de délégation de signature ;
- Préciser qu'en cas d'empêchement du Président les attributions qui lui sont été déléguées par le conseil seront exercées par le 1<sup>er</sup> vice-président.

**3 Centre de gestion de Saône-et-Loire - Convention pour Prestation facultative gestion des Allocations de Retour à l'Emploi - Autorisation de signature**

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Conclure avec le centre de gestion de Saône-et-Loire une convention pour la prestation facultative de gestion des Allocations de Retour à l'Emploi ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- Imputer la dépense sur les lignes correspondantes du budget principal 2022.

**4 Période de Préparation au Reclassement (PPR) - Convention à intervenir avec le CDG 71 et l'agent - Autorisation de signature**

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Valider les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement,
- Approuver les termes de la convention de préparation au reclassement à intervenir avec l'agent concerné et le Centre de gestion de Saône-et-Loire,
- Autoriser Monsieur le Président à signer avec ladite convention.

**II - QUESTIONS FINANCIERES**

**1 Budget Principal - Décision Modificative**

-

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

**2 Budget Assainissement - Décision Modificative**

-

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

**3 Budget Eau - Décision Modificative**

-

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

**4 Mise à jour des AP/CP**

-

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Voter les modifications de crédits de paiement des autorisations de programme, requalification secteur « Foch-Verdun », Aménagement du Boulevard du 8 mai, Travaux eaux pluviales urbaines, Quai de transfert et Recyclerie.

### III - DEVELOPPEMENT URBAIN

#### **1 Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - - approbation de la procédure de modification de droit commun n°1**

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

M. Jean-Claude LAGRANGE émet le souhait que la question des zones habitables puisse rapidement être évoquées et, le cas échéant, être prise en compte dans le PLUI, notamment dans la perspective de l'obligation de zéro artificialisation nette. Il rappelle également que ces dispositions ne sont pas encore applicables.

M. David MARTI rappelle pour sa part que les maires de France ont demandé de la cohérence dans l'application du « zéro artificialisation » et souhaitent que l'Etat supprime les défauts de cohérence du dispositif normatif actuel.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver les modifications apportées après enquête publique, au projet de modification de droit commun n°1 du PLUi ;
- Approuver la modification de droit commun n°1 du PLUi, tel qu'elle est annexée à la présente ;
- Autoriser le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairie des communes-membres pendant un délai d'un mois ;
- Préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention dans le Journal de Saône-et-Loire et l'Exploitant Agricole ;
- Préciser que, conformément à l'article L.153-22, le dossier de PLUi modifié sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;
- Publier, conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération sous format électronique sur le site internet de la Communauté urbaine ;
- Notifier la présente délibération au préfet, au président du Conseil Régional, au président du Conseil Départemental, au président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, au président de la Chambre d'Agriculture, au président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à la Chambre départementale des notaires.

### IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### **1 Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022 - Convention de partenariat**

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à l'édition 2022 du SIMI dans le cadre d'une opération collective avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalons, Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Dijon Bourgogne Invest.
- Approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Dijon Bourgogne Invest, la Communauté Urbaine, le Grand Chalons et Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Autoriser Monsieur le président à signer ladite convention ;
- Imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

## **2 Pépinière Entreprendre en Bourgogne du Sud - Vote des tarifs**

-

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la tarification concernant l'offre de service de la Pépinière EBS située à Montceau-Les-Mines, à savoir :
  - Bureaux :
    - 1 poste de travail :
      - 1<sup>ère</sup> année : 55 €/mois ;
      - 2<sup>ème</sup> année : 83 €/mois ;
      - 3<sup>ème</sup> année : 110 €/mois ;
      - 4<sup>ème</sup> année : 132 €/mois ;
    - 2 postes de travail :
      - 1<sup>ère</sup> année : 110 €/mois ;
      - 2<sup>ème</sup> année : 165 €/mois ;
      - 3<sup>ème</sup> année : 220 €/mois ;
      - 4<sup>ème</sup> année : 264 €/mois ;
    - 3 postes de travail :
      - 1<sup>ère</sup> année : 135 €/mois ;
      - 2<sup>ème</sup> année : 203 €/mois ;
      - 3<sup>ème</sup> année : 270 €/mois ;
      - 4<sup>ème</sup> année : 324 €/mois ;
  - Pour les photocopies :
    - Moins de 100 unités :
      - Noir : 0,19 €/l'unité ;
      - Couleur : 0,51 €/l'unité ;
    - De 100 à 150 unités :
      - Noir : 0,16 € ;
      - Couleur : 0,46 € ;
    - De 151 à 200 unités :
      - Noir : 0,14 € ;
      - Couleur : 0,31 € ;
    - De 201 à 500 unités :
      - Noir : 0,13 € ;
      - Couleur : 0,26 € ;
    - Plus de 501 unités :
      - Noir : 0,11 € ;
      - Couleur : 0,21 € ;
  - Reliure : 4 € l'unité ;
  - Vidé projecteur : 9 €/jour ;

- Domiciliation siège social ou adresse professionnelle : 77 €/mois ;
  - Permanence téléphonique :
    - Abonnement : 36 €/mois ;
  - Abonnement fibre optique :
    - Créateur année 1 :
      - Bureau 1 poste : 45 €/mois ;
      - Bureau 2 ou 3 postes : 50 €/mois ;
    - Créateur année 2 :
      - Bureau 1 poste : 47 €/mois ;
      - Bureau 2 ou 3 postes : 52 €/mois ;
    - Créateur année 3 :
      - Bureau 1 poste : 50 €/mois ;
      - Bureau 2 ou 3 postes : 55 €/mois ;
    - Créateur année 4 et plus :
      - Bureau 1 poste : 55 €/mois ;
      - Bureau 2 ou 3 postes : 60 €/mois ;
  - Réservations de salles :
    - Salle de réunion (20 personnes) :
      - ½ journée : 37 € ;
      - 1 journée : 59 € ;
      - 1 semaine : 208 € ;
      - 1 mois : 517 € ;
    - Petite salle de réunion (6 personnes) :
      - ½ journée : 27 € ;
      - 1 journée : 42 €.
- Autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.
- Imputer la tarification dans les lignes du budget correspondant.

**3 MONTCEAU LES MINES - QUAI JULES CHAGOT - Cession de terrain parcelles cadastrées section AH n°376p et AH 489p.**

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Vendre à la S.C.I. 3 A INVEST, dont le siège social est situé 4 rue de l'embarcadère, à MONTCEAU-LES-MINES, identifiée sous le numéro de SIRET 89953640300012, représentée par Monsieur Abdallah JAOUJ et Monsieur Lionel POLITI, ses gérants, environ 950 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées section AH n°376 et AH n°489, sur la commune de MONTCEAU-LES-MINES;
- Fixer le prix de cette cession à la somme de 20,00 € TTC le mètre carré, soit un montant total d'environ 16 400 € TTC ;
- Autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- Inscire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

**4 LE CREUSOT - Quartier Harfleur - Ajustement surface de terrain vendue pour implantation d'une plateforme à vocation économique**

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Vendre à la Société par Actions Simplifiée GASTI, dont le siège social est à AUTUN, 26 grande rue Chauchien, identifiée sous le numéro de SIRET 799 237 03700020 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône, représentée par son président, M. Giovanni ANDALI, environ 4400 m<sup>2</sup> de voiries, à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée section BE n°357 sur la commune de LE CREUSOT ;
- Fixer le prix de cette cession à la somme de 8,50 € H.T. le mètre carré, soit un montant total d'environ 37 400 € H.T ;
- Autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUTUN, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- Inscire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

**5 TORCY - Zone d'Activités Coriolis - Vente d'un terrain à vocation économique à la SCI FLDV Montchanin**

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Ce projet fait l'objet d'un échange entre les élus, notamment entre M. Jean-Claude LAGRANGE et M. David MARTI, et un accord se fait sur l'idée de ne pas vendre un terrain de cette superficie sans garanties sur l'activité qui sera implantée.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Vendre à la SCI FLDV Montchanin, dont le siège social est à Paris (75012), 2-22, place des Vins de France, identifiée sous le numéro de SIRET 90899982400018, représentée par son gérant, Virtuo Industrial Property, société par actions simplifiée, 112 375 m<sup>2</sup> environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section AN n°74 sur la commune de Torcy ;
- Fixer le prix de cette cession à la somme de 18,00 € HT le mètre carré, soit un montant total de 2 022 750,00 € HT ;
- Autoriser M. le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le précontrat puis l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à Le Creusot, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- Inscire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

**6 MONTCHANIN - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un restaurant**

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Vendre à la société dénommée « ACPA », dont le siège social est situé route du pont Jeanne Rose, 71210 Montchanin, identifiée sous le numéro de SIREN 851 397 208, une parcelle de terrain à distraire de la parcelle cadastrée section AN n°52, sur la commune de MONTCHANIN ;
- Fixer le prix de cette cession à :
  - 30,00 € HT le m<sup>2</sup> pour une surface approximative de 800 m<sup>2</sup> soit environ 24 000,00 € HT, TVA sur marge de 4 590,30 € en sus,
  - 10,00 € HT le m<sup>2</sup> pour une surface approximative de 1 700 m<sup>2</sup> soit environ 17 000,00 € HT, TVA sur marge de 2 954,38 € en sus,
  - Le montant global s'élèverait à environ 41 000,00 € HT, soit 48 544,68 € TTC ;
- Autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU LES MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- Inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

7 - **Mise en place d'une convention entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA**

- Mme Jeanne-Danièle PICARD présente le rapport.
- M. GANE et Mme COUILLEROT s'interrogent sur le calendrier concret de mise en œuvre de cette convention. Mme PICARD explique que les modalités de mise en œuvre ne sont pas figées et seront négociées.
- Mme COUILLEROT précise que ce dispositif de permettre de mener des « opérations coup-de-poing ».
- Le Bureau, à l'unanimité, décide :
  - D'approuver la signature et les termes du contrat de coopération avec le Département ;
  - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout acte à intervenir pour son application ;
  - D'imputer la recette dans les lignes du budget correspondant.

## V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 **Mise en place et lancement du plan d'action du schéma local de la Vie Etudiante : SLESRIVE**

M. Jérémy PINTO présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver le plan d'action dans le cadre du schéma de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante ;
- Autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout acte à intervenir pour son application.

M. David MARTI annonce son départ, mais souhaite évoquer avant de partir le projet de délibération relative à l'implantation d'un cinéma, sur le territoire du Creusot, dans le secteur MACH 2.

Il présente rapidement ce projet et précise que son intention est d'avancer sur ce projet en harmonie avec le projet de cinéma – projet porté par la même personne – sur le territoire de la ville de Montceau-les-Mines.

**2 SAINT-LAURENT-D'ANDENAY - Convention financière pour la prise en charge d'une partie des travaux de réfection de la voirie du chemin des vieilles**

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la passation de la convention entre la CUCM et la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, ayant son siège social à Besançon (25000) à la cité administrative Viotte, relative au versement, par la DREAL, d'une contribution financière de 50 000 € destinée à la remise en état de la chaussée du chemin des Vieilles, sur la commune de Saint-Laurent-d'Andenay.
- Autoriser le Président à signer cette convention.

**3 Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation de la politique**

-

M. Cyril GOMET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver les orientations et les objectifs de la politique de mécénat et partenariats ;
- Autoriser la prospection et la collecte de fonds pour soutenir les projets de l'Ecomusée ;
- Approuver la charte éthique en matière de partenariat.

**4 Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation des contreparties dans le cadre du mécénat**

M. Cyril GOMET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Autoriser la direction Ecomusée à octroyer des contreparties dans le cadre des opérations de mécénat et de partenariats ;

- Valider la liste des contreparties proposée ainsi que leur valorisation.

#### **5 Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2021**

-

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Prendre acte du rapport annuel du délégataire Creusot Montceau Networks relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau très haut débit de la Communauté Urbaine pour l'année 2021.

#### **6 GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2021**

-

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Prendre acte des rapports de GRDF relatifs à l'exploitation des réseaux et ouvrages affectés au service public de la distribution de gaz pour l'année 2021.

### **VI - DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **1 Services publics eau et assainissement - Rapports 2021 des délégataires**

-

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Prendre acte des rapports des délégataires SAUR et CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021.

#### **2 Services publics eau et assainissement - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics**

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Prendre acte des rapports annuels relatifs au prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021 ;
- Mettre sous quinze jours, ces rapports à la disposition du public qui pourra les consulter au siège de la Communauté Urbaine, le public en ayant été informé par voie d'affichage.

#### **3 Eau brute - RCEA - autorisation de signature d'une convention autorisant le pompage dans les lacs miniers pour les exercices 2022 à 2025**

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention autorisant les entreprises ou groupements d'entreprises attributaires de travaux relatifs à la RCEA à pomper dans les plans d'eau miniers appartenant à la Communauté urbaine les plus proches des zones de travaux, sur la base du projet annexé

**4 Eau et assainissement - Mise en œuvre d'un droit à l'eau - Adoption des modalités de la première année du dispositif d'allocation eau**

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver le rapport ci-avant,
- Mettre en œuvre le dispositif d'allocation eau 2022 comme suit :
- Bénéficiaires : allocataires CAF71 hors étudiants non boursiers, pour lesquels le taux d'effort est supérieur à 3% au regard de leurs ressources disponibles ;
- Montant d'aide : différence entre la « facture nette » (facture théorique établie selon le volume garanti correspondant à la composition du ménage : 40 m3 par an pour une personne, 70 m3 par an pour deux personnes, 100 m3 par an pour trois personnes, 120 m3 par an pour quatre personnes, 140 m3 par an pour cinq personnes, puis 20 m3 par an supplémentaires par personne supplémentaire) et le montant d'effort pour l'eau et l'assainissement égal à 3% de leurs ressources disponibles ; montant de 20€ au minimum ;
- Versement : virement bancaire effectué par le régisseur eau et assainissement directement sur le compte bancaire du bénéficiaire CAF71 après son accord. La CUCM lui aura préalablement versé le montant total estimé.

**5 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2021**

-

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour l'année 2021.

**6 Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets - Désignation des représentants de la communauté urbaine**

-

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Désigner huit membres du conseil de communauté pour siéger à l'assemblée syndicale du SMET71, à savoir :

- David MARTI ;

- Jean-François JAUNET ; -> Vice-Président
- Evelyne COUILLEROT ;
- Philippe PIGEAU ;
- Christophe DUMONT ;
- Armando DE ABREU ;
- Marie-Claude JARROT ;
- Noël VALETTE.

**7 DÉCHETS - Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CUCM pour la période 2022-2026.**

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2028 présenté en annexe au rapport,
- Approuver le contenu des actions prévues par ce projet, et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à leur réalisation.

**8 - Réduction des déchets - Réponse à l'appel à projet "Généraliser le tri à la source des biodéchets en région Bourgogne-Franche-Comté" de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Bourgogne-Franche-Comté » de l'ADEME, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ces demandes.

**9 Évolution du dispositif d'aide au broyage des déchets verts**

-

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Abroger les délibérations 17SGADL074 et 18SGADL0077 ;
- Approuver les taux d'aides du nouveau dispositif d'aide au broyage des déchets verts définis en annexe 1 ;
- Précise que les conditions d'accès sont détaillées sur le site internet de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et lors des réunions de sensibilisation.

**VII - PROXIMITE**

**1 Transports Urbains - Rapport annuel 2021 du délégataire**

-

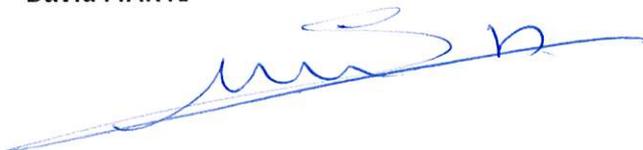
M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Prendre acte du rapport annuel du délégataire relatif à l'exploitation du réseau urbain de la CUCM pour l'année 2021.

La séance est levée à 17h30.

Le président,  
**David MARTI**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martí', with a long horizontal stroke extending to the left.